



Municipalité de Saint-Proper

375, rue St-Joseph, Saint-Proper (Québec) G0X 3A0

Tél. : ~~(418) 328-4267~~ • Téléc. : (418) 328-4267

Courriel : municipalite@st-proper.ca

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est par la présente donné que le rôle général de perception de la municipalité de Saint-Proper-de-Champlain pour l'année 2026 est complété et qu'il est maintenant déposé à l'hôtel de ville.

Toute personne qui y est mentionnée comme sujette au paiement des taxes municipales est priée d'en acquitter le montant.

Tout compte de moins de trois cents dollars (300 \$) devra être acquitté dans les trente (30) jours de la date d'envoi du compte de taxes.

Tout compte de trois cents dollars (300 \$) et plus pourra être acquitté en quatre (4) versements selon les dates indiquées sur le compte de taxes.

Aux dates mentionnées, tout versement non effectué portera intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an, et ce, sans autre avis. Une pénalité de quatre pour cent (4%) l'an sera également applicable après un délai de trente (30) jours.

Tout contribuable peut, en tout temps, effectuer le paiement total des taxes en un (1) seul versement s'il le désire.

Les paiements peuvent être effectués de différentes façons. Les coupons détachables du compte contiennent les informations nécessaires pour faire un paiement sur le site transactionnel d'une institution financière. Le numéro de référence est le numéro de matricule qui s'y trouve. Les institutions participantes sont : **Desjardins, Banque Nationale, Banque Laurentienne et Banque Scotia**. Les coupons détachables doivent être joints au paiement si ce dernier est fait par chèque, chèques postdatés ou au comptoir de l'hôtel de ville avec Interac ou en argent, durant les heures d'ouverture habituelles de celui-ci : du lundi au jeudi de 9 heures à midi et de 13 heures à 16 heures.

Toute personne qui dans les dix (10) jours du présent avis n'aura pas reçu son compte de taxes est priée d'en informer l'administration municipale au numéro de téléphone suivant : 819 840-0461 ou par courriel : municipalite@st-proper.ca.

Donné à Saint-Proper-de-Champlain, ce 2 février 2026.

Sandra Turcotte,
Directrice générale et greffière-trésorière